

Le 26 avril 2019

CONVOCAATION

par voie électronique
Ordonnance N° 2055-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives (JORF, 9 décembre 2005, P. 18986)

du Conseil Municipal en séance ordinaire à la Mairie, le

VENDREDI 3 MAI 2019 à 20H30

ORDRE DU JOUR.

- Renouvellement de la convention SIGIL
- Demande de DETR pour les réserves incendies
- Vente d'une partie d'un espace public aux Roullières
Projet de mise en réseau des bibliothèques
- Avancement de grade d'un agent
-

Questions diverses

- Prolongation du réseau électrique Rue des Touches
- Don Notre Dame de Paris
- Tour de table

Je vous remercie de votre présence et vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Alain CLAIRAND

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 3 MAI 2019 à 20H30

Présents : Alain CLAIRAND, Jacques FRADIN, Claude LARGEAU, Murielle GIRARD, Mathieu CHAMARD, Annie GADREAU, Marylène GRANIER, Chantal GUERY, Sylvie GUITTON, Alain OUVRARD, Arnaud PIOT, Christian QUINTARD.

Ont donné pouvoir : Hélène CAQUINEAU avec pouvoir à Annie GADREAU, Claude GUITTON avec pouvoir à Alain CLAIRAND.

Absent : Jean-Marie MORISSET.

Secrétaire de séance : Murielle GIRARD.

Préambule : Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SIGIL

Le SIGIL, Système d'Information Géographique Local est un outil permettant la numérisation du cadastre départemental et de l'emplacement des réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement. Historiquement, le SIEDS a été le premier utilisateur de cet outil dans notre département. Il est rapidement apparu qu'un tel outil pouvait également rendre de grands services aux communes du département. Afin de mutualiser les coûts, le SIEDS a permis l'accès au SIGIL à toutes les communes du département, facilitant ainsi l'aménagement du territoire.

Notre commune bénéficie de l'outil SIGIL à travers une convention d'utilisation signée avec le SIEDS. La convention, d'une durée de 5 ans, arrive à son terme en juillet 2019. Monsieur le Maire propose son renouvellement pour les 5 prochaines années. Le cout annuel d'adhésion au SIGIL s'élève à 400€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'une durée de 5 ans proposée par le SIEDS pour l'utilisation du SIGIL avec un coût annuel d'adhésion de 400€.

DEMANDE DE DETR POUR LES RESERVES INCENDIES

Lors de sa séance du 1^{er} février 2019, le Conseil Municipal avait pris la décision de construire 4 réserves incendie dans les lieux-dits suivants : Le Fougeret, La Cironnière/L'Egray, Les Taillées, Beauchamp.

A ce jour, tous les propriétaires concernés ont donné leur accord pour l'implantation d'une réserve sur leurs terrains. La commune a reçu tous les devis concernant les travaux de construction qui s'élèvent à la somme de 66 627,04 euros HT.

Monsieur le Maire demande à son conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la DETR, à hauteur de 26 650,81 euros, soit 40% du montant total des travaux HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 26 650,81 euros, soit 40% de 66 627,04 euros, montant des travaux éligibles HT.

VENTE D'UNE PARTIE D'UN ESPACE PUBLIC AUX ROULLIERES

Des habitants du lieu-dit les Roullières sollicitent la Mairie afin de pouvoir acquérir une partie d'espace public, d'environ 50 m², située devant leur maison d'habitation pour en faire leur cour privative.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande des habitants, sous réserve que les pouvoirs publics donnent leur accord à la vente de ce bien public et qu'ensuite, l'enquête publique qui s'en suivra, soit favorable au projet. Le Conseil Municipal précise que si une transaction devait avoir lieu, les frais de géomètre et de notaire seraient à la charge de l'acquéreur.

PROJET DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet de mise en réseau des bibliothèques de Saint Pardoux-Soutiers, Verruyes, Saint-Lin et Mazières en Gâtine. Ce projet a déjà été évoqué lors de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} février 2019.

Une réunion s'est tenue le 23 mai 2019 avec les maires, les bénévoles et salariée des quatre communes concernées, les représentantes de la Médiathèque Départementale avec notamment sa Directrice, Madame Madé GUITTON. Egalement présent à cette réunion, Monsieur CALVET, conseiller culturel à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Nouvelle Aquitaine.

La motivation première à la création de ce réseau est de proposer aux concitoyens, une meilleure offre de lecture.

La Médiathèque Départementale et sa directrice, Madame Madé GUITTON, proposent leurs services à la création de ce réseau.

Madame Marylène GRANIER présente les avantages d'un réseau :

- une offre de documentation plus importante
- un catalogue unique accessible en ligne
- une carte unique et commune à toutes les bibliothèques
- des animations communes et programmées.

La mise en réseau passe par l'informatisation des quatre bibliothèques et la formation adaptée des bénévoles et salariée. Le budget d'investissement estimatif du projet s'élève à 11 150 € HT. Il peut être financé à hauteur de 80% de son montant HT par le Conseil Départemental et la DRAC.

Ce partenariat devra être contractualisé par une convention entre les quatre communes. Chaque bibliothèque restera néanmoins communale.

Une prochaine réunion sur ce projet réseau, est prévue le 04 juin 2019.

AVANCEMENT DE GRADE D'UN AGENT

Un de nos agents d'exploitation a été reçu au concours d'Adjoint Technique 2^{ème} Classe. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son avancement de grade. Il n'y a pas de création de poste, ce dernier étant déjà ouvert au tableau des avancements.

BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Jacques FRADIN précise au Conseil Municipal que les dotations attribuées par l'Etat sont en hausse de 45 052,00 € par rapport au budget prévisionnel préparé par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 avril dernier, a voté le budget primitif en tenant compte de la hausse des dotations de 45 052,00 euros et en affectant cette somme à la ligne d'imprévu du budget de fonctionnement, portant celle-ci à 66 123,50€.

Depuis il s'avère, d'après les règles budgétaires, que la ligne d'imprévu du budget de fonctionnement ne peut dépasser 7,50% du montant total.

Pour tenir compte de cette règle la ligne d'imprévu a été ramenée à 44 823,50€.

La différence, soit 21 300,00 €, a été répartie de la façon suivante au budget de fonctionnement :

- Ligne 60612 (électricité) + 4 000,00€ pour atteindre 29 000,00€
- Ligne 60633 (voirie) + 5 300,00€ pour atteindre 9 300,00€
- Ligne 615221 (Bâtiments) + 12 000,00€ pour atteindre 20 000,00€.

QUESTIONS DIVERSES

- o Une prolongation du réseau électrique est envisagée Rue des Touches en raison d'un projet d'urbanisation de 5 parcelles destinées à la construction de maisons individuelles.

- Don Notre Dame de Paris
Pas de don dans l'immédiat.
- Création d'une zone à 30kms/h et d'un passage piétonnier dans le périmètre du collège Roger Thabault. Les travaux sont prévus pour le mois de juillet prochain.
- Un devis a été demandé pour refaire le sol de l'espace associatif.

Fin de la séance : 22h30.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 7 juin 2019.

